



REPUBLIQUE DE GUINEE



GRUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DEVELOPPEMENT

MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS

AGENCE DE GESTION DES ROUTES DE GUINEE (AGEROUTE SA)

UNITE DE GESTION DES PROJETS TRANSPORTS (UGP BAD)

**PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA ROUTE COYAH- FARMORÉAH- FRONTIÈRE DE
SIERRA LEONE**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
SERVICES D'UN CONSULTANT (ONG/FIRME)**

Secteur : **Transport**

Référence de l'accord des financements : **DON FAD N° : 2100155035816, Prêt FAD N° : 2100150038293**

Don (AfIF) N° : 5110155000257

N° d'Identification du projet : **P-Z1-DB0-160**

Référence de l'avis : **N°005C/MITP/AGEROUTE/UGP-BAD/2025 du 24/02/2025**

Intitulé de la mission : **Recrutement d'une (01) ONG/FIRME pour l'information, la communication, et la sensibilisation des usagers de la route et agents publics des frontières sur des mesures de protection des infrastructures routières et de facilitation de la circulation et des échanges inter-états.**

Référence de l'avis : **N°005C/MITP/AGEROUTE/UGP-BAD/2025 du 24/02/2025**

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu des financements du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Union Européenne (UE) afin de couvrir le coût du **Projet de reconstruction de la route Coyah- Farmoréah- Frontière de la Sierra Leone** et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêt/dons pour financer le coût de services de consultant pour **la réalisation des services d'information, de communication, et de sensibilisation des usagers et agents publics sur des mesures de protection des infrastructures routières et de facilitation de la circulation et des échanges inter-états.**

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent l'organisation des campagnes de sensibilisation et de communication afin d'élever le niveau de connaissance et d'aptitudes des populations cibles sur :

- ✓ Les avantages liés au respect et à l'application des textes et conventions nationaux et sous régionaux relatifs aux transports routiers des personnes et de leurs biens notamment, la loi portant sur le patrimoine routier, la loi sur le code de la route, la loi d'organisation du transport routier et des intermédiaires de transport, etc ;

- ✓ Le transit routier inter - États de marchandises ainsi que le Règlement 14 (R14) ou Acte additionnel de la Communauté Économique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'harmonisation des Normes et des Procédures de Contrôle du Gabarit, du Poids, et de la Charge à l'Essieu des Véhicules Lourds de Transport de Marchandises ;
- ✓ L'Acte additionnel A/SA.7/12/18 fixant les règles d'origine communautaire et procédures applicables aux marchandises originaires de la CEDEAO ;
- ✓ Le Règlement C/REG.17/12/21 relatif aux procédures de reconnaissance et de certification de l'origine des produits de la CEDEAO ;
- ✓ Les mesures de protection des infrastructures routières et de réduction des taux d'accidents sur nos routes.

La durée de la mission est de treize (13) mois à compter de la date de signature du contrat.

Les termes de références de la mission peuvent être téléchargés à travers le lien : <https://docs.google.com/document/d/1cfZWkxiGJeSqWnR--tDSOy-q8kBB3Zdj/edit?usp=sharing&ouid=114104436473695380639&rtpof=true&sd=true>

Le Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics à travers l'Unité de Gestion des Projets Transports (UGP-BAD) invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (*documentation, l'organisation technique et managériale, référence de prestations similaires avec les justificatifs, expériences générales dans des missions comparables, disponibilité du personnel, etc...*).

Les critères d'évaluation pour la liste restreinte notés sur un total de 100 points sont :

- *Expérience générale du consultant dans le domaine, notée sur 20 points à raison de 2 points par année d'expérience jusqu'à concurrence des 20 points ;*
- *Référence de prestations similaires (expériences spécifiques justifiées) notée sur 60 points à raison de 10 points par expérience spécifique jusqu'à concurrence des 60 points ;*
- *Capacités techniques et de gestion du Consultant notées sur 20 points,*

En cas d'égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d'expériences spécifiques justifiées.

NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs (attestation de bonne fin d'exécution) comportant les éléments d'information et coordonnées des Maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « *Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque* », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi (Heure locale soit GMT).

Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics.

Direction Générale de l'Agence de Gestion des Routes (AGERROUTE) /Unité de Gestion des Projets Transport BAD, sis à l'immeuble MISS POKOU, Appartement 7A, Quartier Téminétaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée.

E-mail : amara.diabate@ageroute.gov.gn et tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn

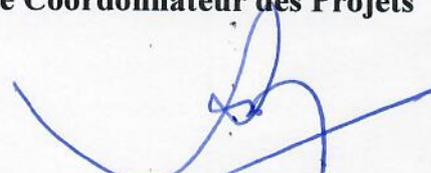
Tél : (+224) 628 68 77 37 / 624 63 19 53

Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être rédigés en Français et envoyés par courriel en version PDF à l'adresse amara.diabate@ageroute.gov.gn et tamim-dar.sylla@ageroute.gov.gn au plus tard le 03/04/2025 à 9Hh30 (heure locale) et y porter expressément la mention « **manifestation d'intérêt relatif au recrutement d'une (01) ONG/FIRME pour l'information, la communication, et la sensibilisation des usagers de la route et agents publics des frontières sur des mesures de protection des infrastructures routières et de facilitation de la circulation et des échanges inter-états sur le projet de reconstruction de la route Coyah- Farmoréah- Frontière de la Sierra Leone** ».

Conakry, le 24 Février 2025

Le Coordonnateur des Projets




Amara DIABATE